

Aides directes de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour le logement social

Proposition pour les logements PLUS et PLAI (hors ANRU)

RNOV 3865

Les priorités retenues :

- le rééquilibrage sur les communes (hors Marseille) et les secteurs (sur Marseille) qui ne répondent pas à l'obligation légale des 20 % de logements sociaux
- l'acquisition-amélioration
- la performance énergétique et environnementale des logements

Logements neufs	Logements en acquisition-amélioration
Subvention au titre du rééquilibrage : 3 000 € / logement PLUS-PLAI Il s'agit de favoriser la production de logements sociaux pour les communes et les secteurs de Marseille qui sont en dessous du seuil des 20% fixés par la loi.	Subvention pour soutenir les opérations d'acquisition-amélioration : 3 000 € / logement PLUS-PLAI Il s'agit de favoriser les opérations d'acquisition-amélioration : - dans les centres anciens et les noyaux villageois - qui permettent de maintenir en place ou de reloger des ménages modestes dans des conditions d'habitat améliorées.
Subvention pour la performance énergétique et environnementale : 1 000 € /logement en cas de label THPE (Très Haute Performance Energétique) couplé avec un label Habitat & Environnement 2 000 € / logement en cas de label THPE Enr (Très Haute Performance Energétique – Energie Renouvelable) ou BBC (Bâtiment Basse Consommation)	Subvention pour la performance énergétique et environnementale : 1 000 € / logement pour un label Patrimoine Habitat & Environnement avec option Performance 2 000 € / logement pour un label Patrimoine Habitat & Environnement avec option Efficacité Rénovation

La subvention est plafonnée à 4 000 € / logement